

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 6 MARS 2023 – 17 H 30
SALLE DES FETES – MAIRIE DU 12^E**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 17 h 30.

Étaient présents parmi les élu.e.s : Mme Atlan-Tapiero, Mme Derenemesnil, Mme Montandon, Mme Pierre-Marie, M. Paris, M Bouigue, Mme Charnoz, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Havet, M. Marque, M.Martial, M.Rouveau, M.Tabacchi et M.Teisseire

Étaient présents parmi les associations : M. Bombardi (Basta Così), M. Ferrand (CLAJE), Mme Stochement (Alter Autisme – Conseil de quartier Bel-Air Nord), Mme OUDJEHANI (12 Sourires), Mme Perrin (Association des locataires Charolais Semprun), Mme Taieb (Samu social de Paris), M. Lafarge (GPTEC12)

Étaient également présents : Monsieur le commissaire central du 12^{ème} arrondissement, Monsieur le chef de la Division de la police municipale et de la prévention du 12^{ème} arrondissement. M. Quentin Foucal (directeur du développement de la vie associative et citoyenne du 12^e)

ORDRE DU JOUR

- **Révision du Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement**
- **Questions diverses**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, monsieur le commissaire central, monsieur le chef de la division de la police municipale et de la prévention du 12^{ème} arrondissement, chères actrices et chers acteurs associatifs, mesdames et messieurs. Je vous remercie d'être présentes et présents pour ce Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement.

Notre dernière séance, celle du 8 novembre 2022, a permis de principalement discuter de la révision du Plan climat parisien et de la transition écologique à l'échelle du 12^{ème} arrondissement. Je vous en remercie. Son compte rendu a été mis en ligne par les services du conseil et de la vie associative et citoyenne.

Nous nous retrouvons aujourd'hui avec cette nouvelle réunion du CICA en présence de notre conseil d'arrondissement, dont l'ordre du jour prévoit la présentation d'une

communication relative à la révision du Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement.

Le thème de la sécurité avait été une demande de plusieurs associations l'année dernière. Ainsi, pour cette séance, il vous a été proposé de thématiser le CICA en lien avec cette communication sur le CPSA, en vous permettant d'y joindre des propositions complémentaires jusqu'à la fixation de l'ordre du jour et sa convocation.

Trois associations, je le rappelle pour information, contestent la façon dont le CICA est organisé. Votre dernier courrier recommandé reçu postérieurement au CICA du 8 novembre a été transmis à la direction des affaires juridiques de la Ville de Paris pour examen. Il en ressort que le CICA s'organise dans le cadre de l'article L-2511.24 du Code général des collectivités territoriales. Chaque arrondissement en apprécie différemment les dispositions. La plupart des arrondissements ne convoque pas de CICA. D'autres le convoquent de façon ponctuelle ou sans régularité. Ici, nous le convoquons en présence du conseil d'arrondissement sur la base des sujets que les associations proposent et en lien avec l'ordre du jour du conseil d'arrondissement. La convocation vous a été transmise dans les délais réglementaires, soit cinq jours francs avant la date du CICA, soit le même jour que la date de convocation des élus au CICA et conseil d'arrondissement. En lien avec le service du conseil et le directeur de la vie associative et citoyenne, qui recueillent auprès de vous les sujets que vous souhaitez discuter, j'en fixe l'ordre du jour. Aussi, pour vous permettre d'y participer en pleine connaissance des sujets débattus, nous vous transmettons lorsque cela est possible, comme pour cette séance, les documents et supports nécessaires.

Ce CICA nous donne l'occasion de vous présenter la démarche de révision du Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement et le projet de contrat qui en ressort dans sa version préalable à sa signature avec les partenaires. Le précédent Contrat de prévention de la sécurité d'arrondissement du 12^{ème}, signé le 12 janvier 2017, résultait de la déclinaison du Contrat parisien de prévention et de sécurité signé quant à lui le 5 mai 2015 par la maire de Paris, le préfet de police, le procureur de la République, le recteur de l'académie de Paris et le préfet de Paris. Pour sa révision, les arrondissements ont été invités à ouvrir la voie avant que le contrat parisien ne soit présenté en juin 2023 et que les contrats locaux ont vocation à alimenter. Pour ce faire, nous étions invités à tenir compte des nouveaux enjeux et des dispositifs partenariaux mis en place depuis lors :

- Le schéma départemental d'aide aux victimes, SDAV, signé le 2 mai 2016 qui permet de coordonner, mettre en cohérence et développer l'ensemble des actions et mesures relatives à l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des victimes à Paris.
- La stratégie parisienne de prévention des rixes, ce qu'on appelle SPPR, présentée en 2019 et actualisée en 2021, qui œuvre dans le sens d'une mobilisation et d'une coordination accrues des acteurs institutionnels et associatifs engagés dans le champ de la prévention et de la lutte contre les phénomènes d'affrontements entre jeunes. Je rappelle d'ailleurs que cette année, c'est plus d'une douzaine de rixes qui ont été évitées dans le 12^{ème}.
- La nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance, SNPD, élaborée par l'État en 2020 définissant plusieurs priorités que sont la prévention de la délinquance des plus jeunes, la protection des personnes vulnérables, l'implication renforcée de la population et de la société civile, ainsi qu'une gouvernance renouvelée et une coordination accrue des acteurs mobilisés.

Aussi et surtout, cette révision prend en compte la création et le déploiement progressif de la police municipale parisienne. Lancée officiellement le 18 octobre 2021, elle constitue un nouvel acteur de la prévention et de la sécurité, et est conçue comme police municipale d'ultra proximité avec une division par arrondissement et des effectifs formés à l'exercice de ses missions et aux grands enjeux sociétaux, exemplaire dans sa pratique professionnelle. Les policiers et policières municipaux de Paris sont engagés sur le terrain avec une feuille de route et des priorités claires : protéger les piétons, sécuriser les Parisiennes et les Parisiens, prévenir et lutter contre les incivilités, tranquilliser nos quartiers et apaiser la ville. Leur mobilisation se fait en lien étroit avec la police nationale et l'ensemble des acteurs locaux et parisiens engagés dans le champ de la prévention et de la sécurité. Ces actions s'inscrivent dans des dynamiques fortes de partenariats, dans le strict respect des compétences de chacun, véritable garantie d'une efficacité collective dans la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique. Ce contrat insiste sur cette dimension partenariale. Sous notre impulsion, l'ensemble des signataires et partenaires du 12^{ème} ont œuvré à la définition de priorités et d'objectifs communs, à l'élaboration de réponses concrètes et adaptées aux problématiques de territoire, à la création ou au développement de dispositifs locaux de prévention de la délinquance et de sécurité.

Les fiches actions du nouveau Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement détaillent les engagements et actions à mener pour faire collectivement face aux défis propres au 12^{ème} arrondissement, et ce dans une approche transversale et partenariale renforcée, en tenant compte des compétences de chacun. Les habitantes et habitants, les conseils de quartier et des collectifs ont été partie prenante de cette démarche d'élaboration du nouveau contrat, en contribuant sur plusieurs fiches actions. Ce projet de contrat est le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des signataires et acteurs du territoire. Il porte la volonté et l'exigence d'une action collective déterminée plus efficace et concertée de prévention et de lutte contre toutes les formes de délinquance.

Je remercie Pierrick Paris, mon adjoint en charge de la prévention, de la sécurité et de la tranquillité publique. Je remercie également le chef de la division territoriale de la police municipale et de la prévention du 12^{ème} ainsi que la coordinatrice des contrats de prévention et de sécurité pour la direction de la police municipale.

Je remercie enfin monsieur le commissaire central du 12^{ème} arrondissement, et ses équipes, pour sa présence ce soir autant comme partenaire dans l'élaboration du CPSA qu'au quotidien sur notre territoire.

Je souhaite à toutes et tous une bonne séance et laisse la parole à Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement déléguée à la vie associative, qui aura la lourde mission essentielle d'animer ce CICA. Je vous remercie."

Révision du Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement

Mme Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci, madame la maire. Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, monsieur le commissaire central, mesdames et messieurs les actrices et acteurs associatifs, je m'associe à la maire pour vous adresser nos remerciements et le plaisir qui est le nôtre de permettre la réunion du Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement, dit CICA.

Nous vous rappelons, pour les prochains CICA, que vous pouvez échanger avec la Maison de la vie associative et citoyenne, garante de cette instance, et lui transmettre les sujets que vous souhaiteriez aborder. Ils pourront être répartis selon les thématiques elles-mêmes traitées lors des différents conseils d'arrondissement.

Pour l'heure, et conformément à la convocation que vous avez reçue dans le délai réglementaire de six jours avant notre réunion, l'ordre du jour qui nous occupera jusqu'à 18 h 30 est lié à la présentation de la communication sur la révision du Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement. Celui-ci vous a été transmis avec la convocation pour permettre votre bonne préparation.

Je distribuerai la parole pour permettre un échange sur celui-ci, comme à l'accoutumée, et de façon que chaque association puisse intervenir. Je vous demanderai d'essayer de limiter la durée de vos interventions pour permettre à chacun et chacune de pouvoir réagir.

Pour un petit aperçu du déroulement, la parole sera donnée dans un premier temps à M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} en charge de la prévention, de la sécurité et de la tranquillité publique. Il vous présentera ainsi la démarche de sa révision et le contenu du contrat. Monsieur le commissaire central pourra ensuite compléter avant que nous donnions la parole aux associations. Aussi, l'ensemble des élus ici présents pourront vous répondre et échanger avec vous sur vos questions, suggestions ou remarques.

Je voulais ajouter un point sur le contexte : certaines associations féministes auraient aimé être présentes, mais nous sommes la semaine du 8 mars, donc d'autres mobilisations les attendaient. M. Paris, vous avez la parole."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Merci, madame la présidente de séance, chère Mailys. Mes chers collègues, monsieur le commissaire, monsieur le directeur de la DPMP 12^{ème}, mesdames et messieurs, nous avons souhaité tenir ce CICA trimestriel sur le sujet de la sécurité et de la tranquillité publique, d'une part parce que cela correspondait à la demande de certaines associations, comme le rappelait la maire, d'autre part parce qu'après plusieurs mois d'élaboration, nous aboutissons au nouveau Contrat de sécurité et de prévention d'arrondissement 2022-2026. Avant qu'il ne soit officiellement signé, parce qu'après, c'est trop tard, il était juste de le présenter dans cette configuration aux acteurs locaux que vous êtes afin de vous entendre et de pouvoir prendre en compte toutes les propositions constructives. C'est d'ailleurs pourquoi la mention « projet » figure sur ce document et que ce document vous a été transmis en amont, avec la convocation du CICA, pour que vous puissiez en prendre connaissance et nous faire part de vos questions et observations. Il me revient ce soir l'honneur de vous le présenter, a fortiori si vous n'avez pas eu le temps d'en prendre connaissance en profondeur.

Ce contrat, comme le rappelait madame la maire du 12^{ème}, constitue un travail partenarial important, construit sur de longs mois, une coproduction, comme on dit de plus en plus souvent maintenant, entre la DPMP, le commissariat, le parquet, l'Éducation nationale et de multiples acteurs locaux, le club de prévention Jeunesse Feu Vert, le GPIS, toutes les structures jeunesse, la PJJ, les associations... Quand on se lance dans une énumération comme cela, évidemment, on prend le risque d'en oublier beaucoup. C'est le cas, mais qu'ils soient ici toutes et tous remerciés pour leur participation et leur apport à ce contrat.

Depuis le précédent contrat, une initiative majeure est intervenue du côté de la Ville de Paris, ce que constitue la création de la police municipale avec cinq missions principales : la sécurisation des équipements municipaux et des espaces verts, la lutte contre les incivilités, la LCI dans le jargon, la protection routière, l'aide aux publics vulnérables et la prévention des rixes. Ces missions, pour la plupart, étaient déjà assurées par l'ancienne DPSP, mais par des corps de métiers différents que vous avez sûrement connus. Certains portent encore le sigle ASP dans leur dos parce qu'ils ne sont pas encore policiers municipaux. Ils s'occupaient principalement des questions de stationnement et de circulation. Et les ISVP, les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, s'occupaient du reste. Ces deux corps, en devenant policiers municipaux, couvrent désormais l'ensemble de ces missions, ce qui nous permet de démultiplier nos capacités opérationnelles sur toutes ces actions, tout en poursuivant d'ici la fin de la mandature la montée en puissance des effectifs, avec l'arrivée des nouvelles recrues. C'est toujours un peu long, puisque les formations ont commencé il y a un peu plus d'un an. Il y a eu les formations, et la première promotion doit sortir dans les prochaines semaines. Il y a d'abord les jurys de sélection, le passage du concours, puis les formations, ce qui explique cette année que nous trouvons parfois un peu longue en attendant les renforts.

Sur la forme, une latitude assez grande nous a été laissée et un document a été longuement rédigé, qui aurait pu faire 200 pages. Nous avons souhaité maintenir le principe des fiches actions, dont je pense qu'elles couvrent l'ensemble, ou à peu près, des problématiques qui se posent à nous, à l'exception évidemment de la répression de la grande délinquance et des crimes, qui est du ressort exclusif de la préfecture de police et du commissariat du 12^{ème} arrondissement, et avec pour chaque thématique l'identification du public cible, des objectifs, des moyens pour les atteindre, les pilotes et les partenaires et, enfin, ce qui est toujours très important, les indicateurs d'évaluation pour voir si cela marche ou pas. C'est moins littéraire que certains autres contrats d'arrondissement, mais cela se veut plus efficace. J'espère que c'est ainsi que vous le comprendrez. Ce nouveau contrat est donc structuré autour de trois axes déclinés en 11 fiches actions, qui me paraissent bien refléter les préoccupations principales des habitants, si j'en crois les retours qu'ils m'en font et les doléances qu'ils peuvent adresser aux uns et aux autres.

Premier axe en direction des jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention. J'aime à rappeler, pardon à ceux qui me l'ont déjà entendu dire dix fois en réunion, que dans « DPMP », il y a « PM » pour « police municipale », mais il ne faut pas oublier le « P » de « prévention ». Nous sommes convaincus que, si la sanction des diverses incivilités, nuisances, voire infractions ou même délits, est absolument nécessaire, nous avons le devoir de déployer le maximum de moyens en termes de prévention, ce qui est la meilleure façon de contenir certains phénomènes aujourd'hui et surtout demain, grâce notamment aux partenariats menés avec les acteurs essentiels en la matière que sont l'Éducation nationale, le club de prévention Jeunesse Feu Vert avec qui nous avons d'ailleurs reconventionné lors du présent conseil d'arrondissement, les centres Paris Anim' et

l'ensemble des acteurs jeunesse. J'ajoute qu'à l'occasion de ce reconventionnement, et je m'adresse en même temps au public, un clin d'œil à madame Perrin, nous avons étendu leur secteur d'intervention. C'est pour cela que des suggestions doivent être faites et qu'elles peuvent être prises en compte quand elles sont constructives pour améliorer le Contrat de prévention et de sécurité. Donc, leur secteur de veille a été étendu à la rue du Charolais et au secteur Jorge Semprun. C'est pourquoi nous en avons fait la priorité numéro 1. Tout d'abord en nous inscrivant pleinement dans la stratégie parisienne de prévention des rixes, sujet brûlant à Paris, notamment avec le pic atteint en janvier 2021 et la mort du jeune Yuriy dans le 15^{ème} qui avait ému tout Paris, et même toute la France. Ce phénomène n'avait pas épargné le 12^{ème} à l'époque, avec une série de rixes le week-end du 30 janvier 2021 qui s'était soldé par un adolescent très grièvement blessé. En 2022, cela s'est plutôt bien passé. Il n'y en a pas eu, en tout cas pas de violentes. Je ne dis pas qu'il n'y a jamais eu quelques accrochages entre jeunes. En tout cas, pas de rixes qui auraient pu se traduire par des blessures graves ou, pire, un décès. Sur les rixes, pour tenter de les éviter, je ne parie sur rien. On ne sait jamais ce qu'il peut se passer. Mais j'espère que nous avons un peu d'efficacité dans ce que nous avons mis en œuvre dans ce bilan. Nous avons mis en œuvre un dispositif d'alerte entre police nationale, police municipale et acteurs jeunesse, qui permet de tirer le signal dès que l'un d'eux a vent d'un risque et de réagir en temps réel. C'est en fait une boucle mail qui est déclenchée, ce qui nous a d'ailleurs permis au printemps dernier d'éviter plusieurs rixes. Mais, comme je le disais, nous ne sommes évidemment définitivement à l'abri de rien, comme l'a montré l'actualité tragique dans le 17^{ème} arrondissement il y a quelques semaines. La prévention des rixes, c'est aussi le soutien via un appel à projets de la Ville à diverses associations intervenant sur le sujet. Je pense à Korhom. Je vois 12 Sourires qui est présent dans la salle et qui est très investi sur cette thématique et que nous soutenons. Ce sont aussi les médiateurs de la DPMP, que je n'oublie pas, et qui font un bon travail sur le terrain. C'est la MPCE et ses interventions en milieu scolaire. Comme cela a changé souvent ces dernières années et que je n'ai pas noté, c'est Mission de prévention, de communication et d'écoute du commissariat du 12^{ème}. Ce sont pendant les vacances les Journées républicaines de la jeunesse, initiative de la préfecture de police soutenue par la Ville de Paris, qui concerne tout Paris, mais se déroule dans le 12^{ème} au centre sportif Alain Mimoun et propose pendant toutes les semaines de vacances des activités sportives, culturelles et citoyennes à des jeunes des quartiers populaires. Je passe sur d'autres dispositifs, comme les mesures de responsabilisation ou les CENOMED, que vous trouverez dans ce document.

Pour un focus plus spécifique sur l'éducation à la citoyenneté et au respect du vivre ensemble – toujours ce souci de préparer l'avenir, comme je le disais tout à l'heure, pour éviter que des jeunes tombent dans les incivilités, voire pire, la délinquance – d'abord, les rallyes citoyens. Il y en avait eu un premier en 2019, puis la crise Covid a brisé l'élan. Il y en aura un cette année en avril, normalement, avec le collège Jules Verne. La principale est très partante. Vous savez ce qu'est un rallye. Chaque équipe a son questionnaire, et on tourne autour des lieux de citoyenneté du 12^{ème} arrondissement. On commence à 8 h 30 et on finit à 17 h 30, le temps que nous notions les copies en fin d'après-midi. Je pense que ce sera une belle initiative dans les rues du 12^{ème}, et notamment autour de la mairie pour ne pas trop les faire marcher. C'est difficile de gérer des groupes d'adolescents, vous le savez bien. Autre initiative qui est nouvelle, un nouveau partenariat que nous venons de nouer avec Prox'Aventure, qui est une association de policiers bénévoles qui vise à promouvoir le dialogue, la citoyenneté, les valeurs de la République à travers des activités ludiques, sportives et citoyennes. Le premier aura lieu le 21 mars, avenue Lamoricière, entre 13 h 30 à 17 h 30, en partenariat avec le collège Germaine Tillion. Ce sont 10 classes de 12 ou 12 classes

de 10 élèves qui participeront à cette manifestation autour de divers stands. J'invite notamment les représentants du conseil de quartier Bel Air-Nord à y venir. Nous comptons en faire un deuxième en mai, si nos forces nous le permettent, dans le secteur Énard-Charenton. Mais là, on a un problème de dimensionnement de l'allée Vivaldi ou d'autres lieux, mais je vous passe les détails. On va essayer de progresser pour que cela se tienne, en particulier avec le collège Guy Flavien. À travers ces événements, vous voyez que nous nous donnons des moyens pour la prévention et l'éducation à la citoyenneté, entre autres pour tenter d'améliorer certains comportements dans l'espace public et réduire des nuisances dont j'ai bien conscience qu'elles peuvent être difficilement supportables par les riverains. C'est pourquoi j'ai tenu à ce que ces événements aient lieu dans l'espace public. On m'avait proposé, par souci de simplicité, que cela puisse se tenir dans des centres sportifs, comme Alain Mimoun. Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? J'ai beaucoup tenu à ce que cela se tienne dans l'espace public, parce qu'au-delà de cette éducation à la citoyenneté, il y a aussi pour les citoyens, les habitants du quartier qui, parfois un peu à tort ou à raison, peuvent se sentir un peu délaissés, une question de réappropriation de l'espace public, qui n'est pas seulement un endroit où l'on zone en été après 22 h. Mais c'est un espace public qui vit. C'est pour cela que j'ai tenu à ce que cela se tienne avenue Lamoricière, puis allée Vivaldi. Et pour une prochaine édition, puisqu'il y a la place, mais des conditions de sécurité se posent, je n'exclus pas, lors de la prochaine année scolaire, la place Henri Frenay qui serait un bel endroit pour faire un tel événement, par exemple avec le collège Paul Verlaine.

Le deuxième axe s'intitule « Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger », ce qui est une ambition tellement évidente que je ne développe pas la raison pour laquelle c'est un axe en lui-même. Vers les seniors d'abord, avec par exemple dispositif Tranquillité seniors. C'est le dispositif où la DPMP accompagne les seniors qui le souhaitent retirer de l'argent au distributeur. Les personnes âgées ont parfois un peu peur d'y aller seules ou ont du mal à se déplacer. C'est un service qui existe et qui est trop mal connu. On a des progrès à faire sur la popularisation de ce service, qui pourrait être utilisé par beaucoup plus de monde. Et l'accent vers les seniors, ce sont aussi en la manière les actions de la MPCE, très présente. Les personnes vulnérables, ce sont les personnes à la rue. C'est le point que je vais le plus développer parmi les fiches actions sur le sujet. Et les personnes en situation de grande exclusion, sujet pour ce qui est de la Ville de Paris partagé avec la DSOL, la Direction des solidarités, et ma collègue Éléonore Slama. C'est un sujet difficile, comme chacun le sait. Je voudrais rendre hommage aux équipes de la DPMP et de la DPE, la Direction de la propreté qui, en lien avec le commissariat et les maraudes, mènent deux fois par semaine les opérations PAR, « personne à la rue », c'est-à-dire qu'on part au petit matin. J'encourage tous mes collègues élus à le faire s'ils le souhaitent, c'est quand même assez édifiant. C'est là qu'on voit aussi la pénibilité des tâches que peuvent exercer certains fonctionnaires, c'est-à-dire d'aller vers les personnes isolées dont on a repéré qu'elles étaient les plus en détresse, qu'elles avaient accumulé le plus de choses dans l'espace public. C'est aussi de là, quelques fois, que viennent les plaintes des riverains. Donc, on fait des opérations de nettoyage, mot que je ne trouve pas très heureux, mais qui veut bien dire ce que cela veut dire, tout en leur proposant systématiquement, pour la dixième fois, une solution d'hébergement. Notre travail commun avec le commissariat et les autres acteurs, ce sont aussi les opérations « mises à l'abri », comme cela a pu être le cas ces derniers temps au tunnel Van Gogh, au parc de Bercy, place de la Bastille. Ce sont des opérations extrêmement lourdes. Chacun a pu constater l'ampleur de ce campement. Souvent longues, trop longues à intervenir. Je comprends certaines exaspérations, bien évidemment. Je rappelle quand même brièvement que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'État, et que c'est le

préfet de région qui, in fine, décide du déclenchement de l'opération après les enquêtes sociales nécessaires. Mais nous sommes tout à fait solidaires. Pour ce qui nous concerne, nous sommes très mobilisés entre le secrétariat général de la Ville de Paris, la police municipale, la DPE, lorsque ces opérations sont déclenchées. Je voudrais enfin signaler un nouveau dispositif, parce qu'il est très nouveau, il date d'il y a quelques jours, concernant un sujet sur lequel nous sommes souvent interpellés en tant qu'élus et commissaire et que l'on appelle les « petits campements ». C'est-à-dire ceux de quelques personnes, à mi-chemin entre les sans-abris isolés et les campements nécessitant le déclenchement d'une mise à l'abri. Un protocole « petit campement » vient d'être signé entre la Ville, la préfecture de police et la préfecture de région, qui permet d'agir plus rapidement sur ces petites installations dans l'espace public, sources d'importants troubles à l'ordre public et dont les occupants ont refusé à plusieurs reprises, je le souligne parce qu'en général, quand on intervient, c'est après leur avoir proposé des solutions de nombreuses fois, les propositions d'hébergement ou d'accompagnement social. Désormais, la police municipale peut le déclencher seule beaucoup plus facilement. L'exemple le plus récent date de la semaine dernière. Je pense au quartier Bel Air-Nord et au campement qui était le long du périphérique au niveau de l'avenue Courteline. Je ne sais pas si vous avez remarqué qu'il a été évincé. Je le dis, parce que l'on m'a beaucoup interpellé pendant des mois en me demandant quand on allait agir. Comme on n'est jamais si bien servi que par soi-même, je souligne, parce que personne ne m'a appelé, qu'il a été évincé grâce à l'efficacité de Robert Tchambaz.

Autre public vulnérable qui fait l'objet d'une fiche action, les femmes victimes de violences dans le cadre du schéma départemental d'aide aux victimes. En cette avant-veille du 8 mars, c'est un sujet pour lequel nous avons une pensée toute particulière et une solidarité avec les associations féministes qu'évoquait Mailys Derenemesnil. Nous continuons à faire vivre le RAV. C'est toujours du jargon. On aime bien les sigles, en France. C'est le « réseau d'aide aux victimes », qui met en lien les différents partenaires du territoire qui travaillent sur l'amélioration du parcours de la victime. Nous faisons aussi de la sensibilisation dans l'espace public via la police municipale, notamment le 25 novembre où nous avons distribué des flyers. Mais aussi, la Ville finance au commissariat une intervenante sociale qui est mise à disposition de la préfecture et qui est malheureusement débordée. Je voudrais aussi avoir une pensée particulière et remercier le commissaire du 12^{ème} arrondissement pour son initiative, même s'il s'est fait griller la place d'une journée ou deux par Marseille. Mais on va dire que le commissariat du 12^{ème} arrondissement était le premier à faire en France le recueil de plaintes directement à l'hôpital Saint-Antoine, quand les femmes étaient victimes de violences. Parce qu'après, quand elles ressortent, on sait que c'est difficile de le refaire, pour plein de raisons, parce qu'on retourne chez soi, parce qu'on n'ose pas, parce qu'on craint de faire les démarches vers le commissariat. Maintenant, c'est le commissariat qui se déplace à Saint-Antoine. Mais je ne vais pas dévoiler tout ce que voudrait dire monsieur le commissaire. Nous avons un même principe de réseau d'aide aux victimes pour les personnes LGBTQI+ victimes de violences.

Dernier sujet, et non des moindres dans le 12^{ème} arrondissement, la question de la prostitution avec une coordination qui se réunit régulièrement avec le Barreau de Paris, qui amène un bus aux alentours du bois de Vincennes et des Maréchaux pour orienter ces femmes qui sont d'abord aussi des victimes, même si cela crée aussi des nuisances pour les riverains. Le bus des femmes, l'association Aux captifs la libération, la MIST, toutes ces associations qui accompagnent les femmes dans l'accès à la santé, à la prévention, aux droits, aux parcours linguistiques ou à des formations. Tout cela dans le contrat est pris sous

l'angle de l'aide aux victimes. C'est bien le sens de l'axe d'intervention, ce qui n'empêche pas des actions régulières dans le bois, mais aussi autour du boulevard Carnot, où je n'ignore pas les doléances des riverains en la matière, avec la verbalisation des clients par la police municipale et l'enlèvement régulier de véhicules ventouses épaves par la police municipale. Je ne sais pas si vous préférez la comparaison avec le tonneau des Danaïdes ou le rocher de Sisyphe, enfin, c'est un travail dont on a l'impression qu'il n'est pas fait, mais qui est fait et qui est sans cesse recommencé.

Dernier axe et deux dernières fiches actions : améliorer la tranquillité publique et la tranquillité dans l'espace public. Avec une fiche action numéro 10 qui en vaut bien trois à elle seule et dont l'intitulé est : améliorer le partage de l'espace commun, lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances du quotidien, ce qui regroupe énormément de sujets qui font l'objet d'interpellations au quotidien par les habitants du 12^{ème}. Dont certains sujets qui, pris individuellement ou ne se produisant que ponctuellement, peuvent parfois simplement paraître gênants, mais qui, cumulés ou lorsqu'ils s'enkystent trop sur la durée, peuvent pourrir la vie d'un quartier, pourrir la vie d'une rue, donc j'y attache beaucoup d'importance. Et même si ce ne sont pas les sujets les plus faciles à régler, en général, c'est ceux sur lesquels on se fait le plus réprimander. Je pense aux attroupements bruyants dans l'espace public, notamment en période estivale. Je pense aux regroupements dans les halls ou les parkings d'immeubles. Cela, c'est plutôt en période hivernale. Il y a des phénomènes saisonniers en matière de tranquillité publique. Je pense aux rodéos, aux nuisances sonores des publics alcoolisés dans divers endroits du 12^{ème} arrondissement, etc. Situations que nous savons pénibles. Cette fiche sur l'espace public est aussi celle où est traitée la question des incivilités, des jets de mégots, de la propreté, du dépôt d'encombrants, etc., ainsi que le vaste problème de la régulation des déplacements dans notre ville et les conflits d'usages entre piétons, trottinettes, vélos, deux-roues motorisés, voitures, ce qui fait en général beaucoup parler au quotidien à Paris, et même au-delà. Je n'oublie pas, j'allais dire chère Françoise Marcin, mais elle n'est pas là, je lui dirai tout à l'heure, les ventes à la sauvette, notamment Porte de Vincennes. Décidément, beaucoup de choses se passent dans le quartier Bel Air-Nord. Je trouve que la situation est plutôt maîtrisée par rapport à d'autres périodes, mais soyons encore prudents. Tout cela, c'est aussi grâce aux actions coordonnées de saisies effectuées par la police municipale et la police nationale. Je remercie également la DPMP du 12^{ème} pour son initiative et pour le partenariat qu'elle a noué avec la RATP pour la sécurisation des abords des stations, ce qui permet aussi de multiplier les acteurs, c'est-à-dire d'être plus présent en temps réel lorsque la situation se dégrade.

Sur ces questions de gestion quotidienne, je vais passer rapidement. Nous avons comme outil la CETD, c'est-à-dire nos rencontres mensuelles, la cellule d'écoute et de traitement des doléances, qui est à la fois un mail et un numéro de téléphone que vous appelez peut-être au commissariat pour parler des problèmes qui se posent au quotidien, mais c'est aussi le nom de notre réunion mensuelle pour lister les doléances que nous recevons les uns et les autres et pour voir comment nous avançons pour y répondre positivement. Évidemment, nous nous appuyons aussi beaucoup sur le GPIS, et je vois des habitants de bailleurs sociaux ici, pour ce qui est des interventions à l'intérieur des ensembles sociaux. Je rappelle, parce qu'il y a parfois une ambiguïté, que la police municipale n'est aujourd'hui pas habilitée à intervenir ailleurs que dans l'espace public. Elle est habilitée à intervenir dans l'espace public et dans les bâtiments municipaux, mais dans aucun espace privé, ce qui limite aussi notre champ d'action. C'est plutôt sur le partenariat avec le commissariat et le GPIS que repose notre action. Quand je vois les comptes rendus du GPIS, notamment celui de Paris Habitat qui arrive quasiment chaque matin, il y a beaucoup de travail. Donc, on voit

aussi les nuisances auxquelles les riverains peuvent être confrontés et auxquelles nous essayons de répondre.

Pour ce qui concerne l'intervention de la police municipale dans l'espace public, il y a aussi les médiateurs dont j'ai déjà parlé, et très récemment, nous avons mis en place les opérations « pilotage dissuasif ». Là aussi, c'est tout nouveau. Cela correspond vraiment à l'état d'esprit que nous avons en créant la police municipale, c'est-à-dire en découpant l'arrondissement en 14 secteurs qui seront pris en charge pédestrement par des agents pour faciliter le contact avec les riverains, c'est-à-dire quasiment fidéliser les agents, qu'ils soient connus par les riverains pour mieux réguler l'espace public et pour recueillir plus précisément et à proximité les doléances, comme il y avait avant les Hirondelles. Cela va encore monter en puissance d'ici 2026. On n'est pas encore au top de nos effectifs. Mais soyez un peu patients, cela arrive progressivement. J'ai l'impression que c'est aussi beaucoup demandé par les riverains. Dernière fiche action concernant l'apaisement de la vie nocturne, qui concerne essentiellement la régulation des débits de boisson et du monde de la nuit. Je pense ne plus rien avoir à vous apprendre sur les terrasses estivales, qui vont bientôt recommencer, qui doivent être rentrées à 22 h maximum. La police municipale du 12^{ème} ne manque pas de peser en la matière, je peux en témoigner si j'en crois quelques doléances que j'ai eues de certaines terrasses. Je n'ai plus rien à vous apprendre sur les terrasses et les nuisances sonores de certains établissements qui doivent leur valoir une amende quand cela va trop loin, voire des procédures administratives. Mais cela, c'est déjà beaucoup plus connu.

Voilà ce que je voulais vous dire du CPSA 12^{ème}, en attendant vos questions et encore plus vos suggestions éventuelles."

Mme Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci, M. Paris. Je vais laisser la parole à monsieur le commissaire."

Monsieur le commissaire central du 12^{ème} arrondissement :

"Bonjour à tous. M. Paris ayant été assez exhaustif sur le sujet du CPSA, je serai plus rapide. Je suis là avant tout pour répondre à vos questions. Ce que je tenais à dire pour le commissariat du 12^{ème} arrondissement, c'est que le CPSA et les fiches actions ont fait l'objet de concertations régulières tout au long de l'année 2022 avec la DPMP et avec la mairie. Monsieur Rauch et moi-même avons défini les priorités qui nous semblaient importantes pour le commissariat.

Le CPSA, comme vous avez pu le voir, comporte beaucoup de fiches actions. Toutes ne nous concernent pas et ne concernent pas forcément le domaine de la sécurité ou, en tout cas, c'est plus large. Pour autant, tout ce qui est prévention, c'est important et ce n'est pas parce que c'est moins notre prérogative qu'il faut l'oublier. On s'était dit qu'il fallait axer certains axes notamment, et on avait tenu à en parler avec la mairie, et la mairie a été très réceptive à ce sujet. D'ailleurs, elle avait d'elle-même proposé ces thématiques.

Nous, il nous semblait très important que des thématiques spécifiques soient bien mentionnées. C'étaient notamment les rixes et les phénomènes de bandes, tout ce qui est de la thématique des personnes à la rue. J'y reviendrai plus tard parce que c'est une

thématique très importante pour le commissariat du 12^{ème} arrondissement. C'est une spécificité locale. Malheureusement, je dois le dire comme cela. C'est beaucoup moins prégnant sur les autres arrondissements de Paris.

Il nous semblait important de parler de la thématique des violences faites aux femmes, parce que c'est une priorité gouvernementale et l'on a constaté des dispositifs qui ont été mis en place sur le commissariat avec nos partenaires, qui nous ont permis de constater qu'il y avait un vrai sujet. Plus on prend en charge les victimes, plus on lutte contre le phénomène.

Une thématique qui était chère à la maire et que je partage également, qui était le partage de l'espace commun et de la voie publique et l'occupation de ce domaine public qui est problématique à certains endroits. Ce n'est pas l'enfer, mais cela peut poser des problèmes aux riverains. Je l'entends parfaitement. C'est peut-être la part la plus importante de notre travail et la plus difficile parce qu'on ne peut pas la régler comme cela, d'un claquement de doigts.

Enfin, M. Paris l'évoquait, tout ce qui est nuisance sonore aussi bien des établissements de nuit, parce qu'on en a quand même quelques-uns, mais également de tous les autres établissements et du voisinage. C'est vraiment une thématique à Paris, notamment le week-end, pour laquelle on est très souvent saisi. C'est quelque chose qui nous semblait important d'apparaître dans le CPSA lors de cette refonte.

Ce que je voulais préciser pour terminer sur ce sujet du conseil local et de ce contrat, c'est que c'est une instance indispensable. Il n'y a pas de débat à ce sujet. Quand il se réunit, cela permet de rencontrer les différents acteurs, mais finalement, ce n'est que la partie émergée du partenariat qu'on peut nouer entre la police municipale, la mairie, nos partenaires. Je vois Mme Taieb pour le SAMU social. Ce que je veux dire, c'est qu'on parle tous les jours avec nos partenaires de la mairie, avec nos contacts, avec la police municipale. Donc, le CPSA ne fait que concrétiser cette parole et ces échanges. Mais nous, c'est au quotidien, finalement, qu'on doit échanger. Nous n'avons pas tellement le choix, parce que si l'on veut régler les problématiques, on est obligés de travailler ensemble. Malheureusement, je ne peux pas tout régler sur certaines thématiques. La police n'est pas forcément l'acteur privilégié. Au-delà de ces partenaires institutionnels, on travaille beaucoup aussi avec d'autres partenaires qui sont les CPIS, que vous connaissez pour certains parce qu'ils interviennent régulièrement. On fait des opérations communes avec eux. Également avec la SUGE, la sûreté ferroviaire. Pour la place Henri Frenay, on fait des opérations avec nos collègues de la sûreté ferroviaire. Pour nous, ce partenariat est important. Sans ce partenariat, on ne peut pas faire grand-chose. J'en profite pour remercier tous nos partenaires qui travaillent avec nous. C'est précieux. Je commence à avoir un peu d'expérience, ce n'est pas partout pareil. Toutes les mairies et toutes les communes ne fonctionnent pas comme cela. Je le souligne.

Ce que je vous propose, avant de répondre éventuellement à vos questions, c'est de faire une petite physionomie de l'arrondissement d'un point de vue sécurité. Je sais que c'est peut-être cela aussi que vous attendez. Je pourrais y passer des heures, donc je vais essayer de ne pas vous abreuver de chiffres, parce que cela veut tout et rien dire. Je vais essayer de vous dresser à gros traits la délinquance, la physionomie générale de l'arrondissement.

En ce qui nous concerne, commissariat du 12^{ème}, cela peut peut-être faire réagir certains riverains, mais la situation, la physionomie de l'arrondissement, pour nous, est plutôt

satisfaisante et maîtrisée. J'entends par là que le 12^{ème}, à mon sens, et je ne suis pas le seul à le dire, est un arrondissement relativement sûr. On peut s'y balader sans se faire agresser. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il faut se réjouir, que tout se passe bien et qu'il n'y a aucun problème. On en parle souvent avec Monsieur Rauch. Il ne faut pas nier certaines difficultés. On a des axes d'amélioration sur lesquels il faut travailler. Là-dessus, il faut en être conscient. Je n'ai pas de difficultés avec cela, on en parle souvent avec M. Paris et la maire, avec la DPMP. Tout le monde a à un peu près la même approche.

Pour vous dresser un portrait, je vais essayer de faire à gros traits, mais quand on me demande de décrire la situation et sur quoi travaille le commissariat du 12^{ème} arrondissement, j'ai plutôt tendance à dire qu'au-delà de la délinquance que l'on observe en règle générale sur Paris, qui est à peu près classique... Évidemment, tous les arrondissements ne se valent pas. Ce que vous constaterez sur le 18^{ème} ne sera pas la même chose que dans le 12^{ème} ou le 14^{ème}, mais il y a quand même des dénominateurs communs. Pour autant, sur le 12^{ème} arrondissement, on a des thématiques très spécifiques sur lesquelles on travaille et qui nous semblent très prégnantes pour l'arrondissement. Certaines, je les ai découvertes ici, parce que ce n'étaient pas des sujets ailleurs. Évidemment, on intervient sur plein de choses. On peut intervenir sur des vols avec violence, sur des violences, sur plein de choses. Mais le fondement, souvent, de notre travail, ce sur quoi les riverains, les habitants peuvent nous solliciter par le biais de la CETD, de courriers qu'ils peuvent nous adresser et de mails, ce sont souvent les mêmes choses. C'est tout d'abord l'occupation de la voie publique, des parties communes, l'occupation des halls et tout ce qui peut être squats, attroupements bruyants. On ne le constate pas partout dans l'arrondissement. Pour autant, il y a quelques secteurs privilégiés où on peut le constater. Souvent, c'est sous-tendu par certaines choses. Soyons très clairs. Il peut y avoir des rassemblements dans des halls parce qu'il y a du trafic. Mais ce n'est pas toujours le cas. J'ai envie de dire que la plupart du temps, s'il n'y a pas de trafic, ce sont simplement des jeunes qui se rassemblent et qui pourrissent, parlons clairement, le quotidien des habitants. Cela, c'est notre axe de travail principal, notamment en soirée et dans certaines résidences bien ciblées. Heureusement, pas partout. J'y reviendrai peut-être plus tard. C'est notre premier axe de travail qui nous prend beaucoup de temps. Pour le coup, on a parfois l'impression de vider la mer avec une petite cuillère parce qu'on verbalise, on évince, on interpelle, et pour autant, le lendemain, souvent, ces mêmes jeunes sont là. C'est un problème plus vaste que le 12^{ème} arrondissement, malheureusement. Cela se voit partout. J'en suis à mon cinquième poste, et j'ai constaté cela partout. Monsieur Rauch a pu constater cela partout où il est passé également. Mais on a conscience que c'est quelque chose qui pose de gros problèmes aux habitants.

La deuxième thématique pour laquelle on reçoit beaucoup de doléances et sur laquelle on travaille beaucoup, là on a parfois moins de marge de manoeuvre, c'est l'occupation de la voie publique, l'occupation qu'on appelle dans notre jargon « abusive ». Ce peut être les personnes à la rue. Évidemment, elles ne font pas le choix d'être à la rue. Je ne parle pas de ceux qui ne posent pas de problème. On a quelques personnes à la rue qui peuvent poser des problèmes et qui nuisent à la tranquillité publique. Ce n'est pas la majorité, heureusement. Mais dans certains secteurs, on sait que cela existe. J'en ai pas loin du commissariat. On en a un petit peu partout. C'est une thématique compliquée. Pour cela, on travaille, et je la remercie, avec Mme Taïeb, avec les maraudes, avec la mairie, avec l'UASA, la DPMP pour essayer de les régler, mais ce n'est pas toujours simple. On ne peut pas évincer les gens comme cela manu militari. On essaiera toujours de privilégier les hébergements. Parfois, on n'a pas le choix et on le fait. Cette occupation de la voie publique

se traduit aussi et là, c'est moins le cas, M. Paris en a parlé, par des campements qui peuvent se déployer, des campements de migrants. On en a eu beaucoup à Bercy. On en a eu place de la Bastille. Ce sont des choses qui, on le sait, peuvent crisper les riverains. Comme l'a dit M. Paris, ce peut être long et j'ai conscience que cela peut prendre du temps. Les riverains ont l'impression qu'on prend beaucoup de temps à régler cette thématique. Mais c'est parce qu'il y a tout un process mis en place. Un campement de cent tentes, on ne peut pas l'évacuer comme cela. Il faut qu'il y ait des propositions de relogement. C'est la loi. C'est ainsi. Cela prend du temps, mais c'est toujours pris en compte. Je peux concevoir que le voisin qui est au-dessus d'un campement se plaigne des nuisances et trouve que deux ou trois mois, cela peut paraître long. On a toujours travaillé, et je remercie madame la maire, en lien avec elle. On parle souvent d'une même voix à ce sujet. M. Paris en a parlé, l'occupation, ce sont aussi des vendeurs à la sauvette que l'on a notamment cours de Vincennes et que l'on essaie de régler. C'est toute cette occupation qui est un peu gênante, qui n'est pas 24 heures sur 24, mais qui peut générer un sentiment d'insécurité parmi les riverains.

Une autre spécificité du 12^{ème}, et vous l'avez évoqué aussi, M. Paris, c'est la prostitution. Là aussi, c'est une thématique très particulière, parce qu'on gère également le bois de Vincennes. Le bois pose moins de difficultés, si ce n'est pour les communes alentour. Souvent, le maire de Saint-Mandé ou le maire de Vincennes peuvent nous en parler. Mais la thématique, pour nous, est plutôt boulevard Carnot, boulevard de la Guyane, puisque l'on a des habitations à proximité. Là encore, c'est un travail partagé puisque l'on travaille avec des associations comme le Bus des femmes. Mais c'est une thématique qui est aussi beaucoup prise en compte par nos collègues de la police judiciaire, la brigade de répression du proxénétisme. Donc, on marche parfois sur leurs plates-bandes. C'est très compliqué à gérer. On ne peut pas évincer comme cela des prostituées, et je rappelle que la prostitution n'est plus un délit. Donc, les seules manières pour nous de travailler, et ce que l'on fait tous les jours, on a une unité dédiée au commissariat du 12^{ème}, c'est une des spécificités du commissariat du 12^{ème}, c'est de verbaliser les clients, pas les prostituées. Tous les jours, on verbalise des clients. L'effet est relativement faible puisque visiblement, la prostitution se maintient. Mais on ne s'attaque pas aux prostituées à proprement parler. Pour nous, elles sont considérées comme des victimes.

Les rixes entre bandes sont aussi une spécificité du 12^{ème} arrondissement, même si, comme l'a dit M. Paris, cela s'est bien calmé. Mais c'était une thématique qu'on voulait voir apparaître parce que l'on a eu ces fameuses bandes. La « passerelle Erard-Rozanoff » s'est souvent affrontée avec les « arcades » de la porte de Vincennes. Cela s'est calmé depuis un an, mais cela pourrait très bien se reproduire sous peu. Le bois de Vincennes est une spécificité très particulière. Cela nous donne beaucoup de travail au commissariat. Un travail que parfois, on n'imagine pas.

Et j'ai parlé des nuisances liées à la vie nocturne tout à l'heure. Ce sont vraiment des spécificités qu'on ne retrouve pas forcément dans tous les arrondissements et qui nous semblent importantes.

Évidemment, je dresse à gros traits le portrait de la délinquance, mais sur le 12^{ème} arrondissement, on a une délinquance de passage, beaucoup, car on a des gares. On a aussi une délinquance bien ancrée. On a du trafic de stupéfiants sur certains endroits. Moins qu'on ne peut l'imaginer, moins que certains riverains peuvent nous le faire remonter. Non pas grâce à l'efficacité de la police, malheureusement, je reste modeste, je crois que malheureusement, le trafic s'est modifié depuis le confinement. Et comme partout, on a

beaucoup plus de livraisons, donc beaucoup moins de squats dans les halls, même si cela perdure sur certains endroits. On a rencontré avec M. Rauch les locataires de Fécamp. Effectivement, ils nous confirmaient qu'il y avait un peu de trafic. On a pu l'objectiver en faisant des patrouilles. On a une délinquance locale très spécialisée sur les cambriolages. On a beaucoup de jeunes du 12^{ème} qui font beaucoup parler d'eux sur tout Paris et en banlieue pour tous les cambriolages qu'ils peuvent commettre. On a eu pas mal de cambriolages l'année dernière. Un peu moins que nos voisins des autres arrondissements. Mais pour le coup, beaucoup sont issus du 12^{ème} arrondissement. Ils se sont beaucoup attaqués à des commerces. On a fait tomber une équipe en fin d'année dernière qui s'était attaquée à une quarantaine de commerces, notamment dans le secteur de Bercy. Mais c'est une spécificité du 12^{ème}. Quand vous demandez à nos collègues de tout Paris, ils savent que dans le 12^{ème}, il y a des équipes de cambrioleurs qui ne sont pas majeurs. Donc, c'est très difficile de régler cela, puisque souvent, ils ne sont pas incarcérés.

Je suis aussi là pour répondre à vos questions. Je vois quelques riverains que je connais sur des endroits particuliers. Donc, je peux répondre, évidemment."

Questions diverses

Mme Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci, monsieur le commissaire, pour ces éclairages sur la situation du 12^{ème} arrondissement. Sans plus tarder, on va donner la parole. Peut-être que vous vouliez prendre la parole? On va vous donner la parole, et ensuite, on donnera la parole aux associations. On va devoir limiter les interactions le plus possible pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer, sur le temps des échanges."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup. Merci pour ce document de prévention. En le lisant, il m'a sauté aux yeux qu'il manquait un petit peu, pour recadrer, un bilan de la situation de la délinquance dans le 12^{ème}, que vous avez brossée en fin d'intervention. Mais il me semble qu'il manque quand même une fiche action, vous en avez parlé également en fin d'intervention, monsieur le commissaire, qui concerne la prévention de la délinquance et de la lutte contre les toxicomanies, qui est quand même une prévention essentielle aussi à destination des publics les plus jeunes, puisqu'il y a beaucoup d'actions qui sont menées en concertation avec l'Éducation nationale dans les collèges et les lycées. Il nous semble, au regard du nombre de remontées de terrain que nous avons sur l'inquiétude des riverains sur ces consommations de drogues, qu'il y a un vrai besoin et que ce serait peut-être pas mal de rajouter une fiche action. Peut-être qu'elle était là et que je ne l'ai pas vue ou qu'elle n'a pas été jointe. Mais je voudrais avoir votre sentiment sur ces besoins. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Je ne sais pas qui va répondre, mais pour votre information, Mme Atlan-Tapiero, il y a un premier Forum de la parentalité qui a eu lieu en décembre, la date m'échappe, justement sur les addictions. Il a rencontré un réel succès. On ne s'attendait pas à autant de fréquentations. Je remercie les spécialistes en la matière, sous toute forme d'addiction, chez

les enfants et chez les adolescents. Des addictions telles que le tabac, l'alcool, les stupéfiants, mais aussi les écrans que l'on oublie souvent. D'ailleurs, il y avait aussi certains partenaires qui sont dans la salle, qui montrent à quel point on a aussi besoin de créer des synergies. Vous l'avez compris, monsieur le commissaire l'a très bien formulé. Ce contrat entérine et formalise aussi des liens qui sont quotidiens, étroits, de confiance et surtout partenariaux. On voit bien que toutes ces questions ont besoin d'une réponse pas unique, mais bien partenariale, notamment en termes de prévention. Ces habitudes de travail et ce cadre de confiance nous permettent aussi, vous l'aurez compris, d'ensemble porter ces actions afin de lutter contre les incivilités, les risques, les différentes formes de violences et toutes formes d'insécurité, mais aussi avoir ce volet de prévention. Et je remercie M. Paris et l'ensemble des acteurs présents, parce que c'est aussi là-dessus qu'on doit vraiment œuvrer. On sait que c'est en partenariat. Ce Forum de la parentalité était une première, et nous allons le réitérer parce que l'on s'est aperçu que les familles étaient présentes. Elles étaient nombreuses et diverses. Leurs questionnements sont importants. Les solutions peuvent être là. Elles sont multiples. Il faut aussi recréer cette chaîne de partenariat.

Désolée d'être intervenue, mais votre question m'a permis d'évoquer ce sujet. Je laisserai M. Paris vous répondre."

Mme Mailys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Je crois que monsieur le commissaire veut aussi ajouter un mot."

Monsieur le commissaire central du 12^{ème} arrondissement :

"Pour répondre à votre question, vous avez raison, ce n'est pas spécifique au 12^{ème} arrondissement, mais on a beaucoup de jeunes qui peuvent consommer toutes sortes de drogues. Nous, c'est vrai que l'on constate beaucoup de cannabis, de résine de cannabis, d'herbe qui sont consommés par les jeunes. Beaucoup moins, contrairement à ce qu'on peut dire, de crack. Je ne dis pas que cela n'existe pas, mais sur le 12^{ème}, c'est beaucoup moins prégnant que le reste.

Vous avez raison sur la prévention. La mission de prévention et de contact du commissariat réalise plusieurs dizaines d'interventions en milieu scolaire chaque année sur cette thématique de la prévention à l'addiction sur les stupéfiants auprès des collèves. Au lycée, on ne le fait plus trop parce que cela n'a plus trop de sens à cet âge. Peut-être que l'on a tort, mais c'est surtout au collège que cela nous semble important. Donc, on fait plusieurs dizaines d'interventions chaque année en milieu scolaire. On est beaucoup aidés. Jusqu'à présent, quand on contrôlait quelqu'un qui consommait un joint, on perdait beaucoup de temps. Si l'on traitait la procédure jusqu'au bout, la personne qui consommait un joint était interpellée, raccompagnée et amenée au commissariat. Elle faisait l'objet d'une audition. Elle était placée en garde à vue ou pas. On détruisait. Souvent, elle était sortie avant que l'on ait fini de rédiger nos PV. On a beaucoup été aidés par la nouvelle loi et l'amende forfaitaire délictuelle. Désormais, on peut, comme pour une infraction routière, dresser un procès-verbal électronique à la personne qui consomme, ce qui nous a beaucoup aidés, et l'on en fait beaucoup. Cela ne fait pas baisser pour autant la chose. Mais en tapant au portefeuille tout de suite, c'est une amende de 200 euros immédiats qui sont prélevés et que vous recevez par courrier, qui rentrent dans les caisses du Trésor public. Ce sont des outils que

l'on utilise. Mais je vous rejoins sur le fait, je ne sais pas si c'est plus qu'avant, qu'il y a beaucoup de consommation de stupéfiants chez les jeunes."

Mme Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci pour tous ces éléments. Pierrick Paris voudrait ajouter un mot avant de donner la parole aux associations."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Très vite. La première chose, sur la question du bilan. Si vous parliez du bilan du précédent contrat, je ne sais pas si vous l'avez imprimé ou si vous l'avez eu sur écran. Toutes les parties qui sont en couleur, c'est le bilan du précédent contrat 2017-2022. Si vous parliez du bilan chiffré, de la photographie de l'arrondissement au moment du contrat, nous nous sommes posé la question. Nous avons choisi de ne pas le faire parce que c'est un contrat de 2022-2026. Par définition, ce genre de chiffre sera obsolète dans six mois. Donc le mieux, c'est qu'on se voie régulièrement et que l'on vous donne l'information la plus complète, comme l'a fait monsieur le commissaire dans son intervention liminaire, sur la physionomie de l'arrondissement. Je pense que c'est plus utile dans le cadre des réunions annuelles de le faire. Cela n'apporterait pas grand-chose de plus au texte du contrat."

Quant à vos remarques sur la toxicomanie, si le mot n'apparaît pas dans les actions de prévention que nous menons auprès des jeunes et qu'il fallait le mettre, puisque le commissaire a dit que la MPCE intervenait déjà beaucoup en milieu scolaire sur le sujet, je n'ai pas d'opposition à ce que l'on rajoute des choses sur le sujet. Peut-être pas une fiche action totale. Comme les partenaires ont quand même donné majoritairement leur accord sur le contrat, cela va être compliqué de le modifier en profondeur. Mais on peut ajouter dans les fiches actions existantes des mentions sur la toxicomanie."

Mme Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci, M. Paris. On va pouvoir donner la parole aux associations. Vous pouvez adresser vos questions et vos suggestions éventuelles également pour nourrir nos partenariats. Nous avons un micro qui circule. Je vais laisser monsieur le directeur de la MVAC faire circuler le micro."

M. Éric Bombardi, représentant de l'association Basta Così :

"Je vais prendre la parole au nom de trois associations qui ont été citées en préliminaire de cette réunion : l'association CFRT Robert Tourneux, l'association GPTEC Paris 12 et Basta Così."

Nous contestons formellement votre analyse et l'analyse juridique de la Direction des services, puisque l'article 25.11.24 du Code général des collectivités locales dit que le CICA et le calendrier des débats se font en concertation avec les associations et le conseil d'arrondissement. Ce qui n'est pas le cas. Nous vous avons alertés à plusieurs reprises. Vous n'avez pas daigné répondre à nos courriers. Donc, on est encore assez surpris que l'on soit

contacté la veille de vacances scolaires, même si vous avez respecté les délais réglementaires. Mais pour se retourner, c'est quand même toujours un peu difficile. Les gens partent en vacances. Ils ont des enfants dont ils doivent s'occuper.

En conséquence, nous vous avons fait partir un courrier recommandé que vous n'avez certainement pas reçu. Nous vous avons adressé un mail que, j'espère, vous avez reçu, et auquel nous n'avons pas eu de réponse.

En conséquence de quoi, nous allons nous retirer et nous utiliserons les voies de recours et moyens, notamment le Défenseur des droits et le tribunal administratif de Paris. Sur ce, madame, je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, monsieur Bombardi. J'ai bien reçu votre mail, il n'y avait pas de pièces jointes. Comme il y a des recours, on m'a conseillé de ne pas vous répondre. C'est le service juridique de la Ville qui vous répondra."

Mme Mailys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Y a-t-il d'autres associations qui souhaiteraient s'exprimer sur le sujet qui nous occupe ce soir ? Nous pouvons légèrement déborder du temps qui était imparti, si c'est cela qui vous empêche de prendre la parole. On peut encore rester une petite dizaine de minutes. Mme Montandon."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Je veux bien poser une question complémentaire. Monsieur le commissaire, tout à l'heure, vous avez dit qu'une des préoccupations des habitants du 12^{ème}, c'était l'occupation des parties communes, notamment dans les grands ensembles sociaux. Je voulais avoir une sorte de bilan. Quelles sont les perspectives pour les gardiens assermentés ? Cela fait partie d'un dispositif qui a été lancé sous la mandature précédente. Sauf erreur de ma part, c'est vrai que c'est très dense et je l'ai quand même parcouru dans le temps limité qui était le nôtre, mais je n'ai pas vu de perspectives sur ce dispositif. Est-ce qu'il a été satisfaisant ? Est-ce qu'il va être reconduit et renforcé ? C'est vrai que cela faisait partie, comme le GPIS, de dispositifs qui permettaient d'améliorer la situation dans les grands ensembles. Merci."

Mme Mailys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Vous pouvez prendre la parole."

Monsieur le commissaire central du 12^{ème} arrondissement :

"Bonjour, Mme Montandon. Pour être tout à fait honnête, j'ai très peu de retours sur l'assermentation des gardiens. Autant, le GPIS, j'en vois vraiment l'effet, sur les gardiens, je crois avoir compris qu'il y avait quand même une difficulté. C'est difficile pour des gardiens qui habitent sur place de verbaliser derrière. On en a parlé avec Paris Habitat il y a deux semaines, de mémoire. Ils en font certaines. Par exemple, avec les résidents de Fécamp, a

priori, les gardiens en auraient fait. Ce qu'il se passe surtout, c'est que chez Paris Habitat, ils ont des unités, des gens qui ne sont pas sur place et qui verbalisent beaucoup, mais ce ne sont pas les gardiens en eux-mêmes. Il faudrait demander aux bailleurs. Je serais bien en peine de vous dire. Moi, je n'ai aucun retour sur ce sujet."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Je vous remercie, monsieur le commissaire. C'est vrai que la question était aussi pour la Ville de Paris, puisque c'est un dispositif qui a été lancé par la Ville avec beaucoup de communication et beaucoup de fierté. C'est vrai qu'ensuite, on n'a pas forcément eu de retours. D'expérience de terrain, on a eu des remontées sur certaines intimidations qu'avaient reçues les gardiens d'immeuble, qui effectuaient justement leur travail correctement. Certains avaient même des arrêts maladie très longs parce qu'ils n'osaient plus, ils avaient peur. Ils étaient intimidés. Donc, je voulais savoir quelle était la stratégie envisagée par la Ville. Mais je vous remercie, monsieur le commissaire, des expériences de terrain que vous avez remontées. Merci."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je crois que dans l'ensemble de l'éventail des mesures qui sont proposées soit dans les contrats locaux, soit dans le contrat parisien, il y a sûrement eu des initiatives qui ont été prises. Ce n'est peut-être pas une mauvaise idée. Moi, je constate, et c'est souvent le cas quand il y a besoin de déposer plainte et quand on demande aux gardiens de constater certaines choses, car sans plainte, le commissariat peut difficilement agir, le retour est souvent qu'ils ne le souhaitent pas, justement parce qu'ils doivent vivre au quotidien aux côtés des auteurs des infractions. Je n'ai pas de retours spécifiques en ce qui concerne ce dispositif dans le 12^{ème} arrondissement. Pourquoi ne pas le dire? Pourquoi ne pas l'admettre? Il peut y avoir des choses qui peuvent marcher moins bien que d'autres."

Mme Mailys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci, M. Paris. Je crois qu'il y a une question devant. Allez-y."

Intervenante non identifiée [01 :01 :04] :

Début des propos hors micro "... Dans votre action, ce qu'ils font dans le quartier... Parce qu'on ne les voit pas. Enfin, on les voit, mais pas sur le quartier. Pour les voir, on les voit matin et soir. Il n'y a pas de problème. Mais quelle est votre action à vous? Merci."

Monsieur le chef de la division de la police municipale et de la prévention du 12^{ème} arrondissement :

"Notre action, comme disait M. Paris, c'est une action de présence. On a une action de prévention. On travaille beaucoup sur les infractions routières. Je ne veux pas vous écraser de chiffres, mais grosso modo, on a participé à 6796 verbalisations pour tout ce qui est infractions, tout ce qui est LCI, ce qu'on appelle la « lutte contre les incivilités ». Donc, des dépôts d'objets sans autorisation. Je sais que parfois, cela fait crisser les dents de certains, le non-respect de chiens tenus en laisse. C'est de notre domaine, nos compétences. On

laisse le commissariat tranquille, et c'est nous qui nous occupons de cela. On fait beaucoup de verbalisations de véhicules qui sont stationnés de façon gênante. Donc, sur le DT12, encore une fois, sans vous abrutir de chiffres, on a fait cette année 3560 verbalisations de véhicules qui stationnaient de façon illégitime. On a procédé à 1600 verbalisations de véhicules et de conducteurs qui étaient en infraction avec le Code de la route. On fait beaucoup d'opérations communes avec le commissariat pour tout ce qui est des ventes à la sauvette, comme vous l'expliquait le commissaire. Nous n'avons pas la capacité de saisir la marchandise. En revanche, on arrive à verbaliser les vendeurs à la sauvette parce qu'ils occupent illégalement la voie publique.

On fait tout ce qui est dans nos capacités techniques et légales. On a beaucoup de médiateurs qui prennent contact avec pas mal d'institutions, avec les personnes à la rue. Nous avons des agents des parcs et jardins, que vous devez voir, qui sont là pour faire respecter les règles dans les parcs et jardins.

Sinon, tous ces chiffres, vous les avez à disposition. On fait beaucoup d'activités. Vous ne le voyez pas, j'espère que si. Comme le disait M. Paris, on a maintenant donné l'obligation à nos agents de parcourir les rues du 12^{ème} à pied. Vous les voyez de plus en plus à pied, ou à vélo.

J'espère avoir répondu à votre question."

Mme Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

Y a-t-il d'autres questions? En l'absence de questions, on va pouvoir clore ce CICA. On vous remercie pour votre présence et la participation de tous les acteurs et actrices ce soir. On vous souhaite une excellente soirée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

"Et n'oubliez pas, dans un quart d'heure, c'est le conseil d'arrondissement, pour celles et ceux qui le souhaitent. Merci."

Madame la maire du 12^{ème} arrondissement de Paris lève la séance à 18 h 34.

Emmanuelle Pierre-Marie,
Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris.